



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 10/12/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. DUCASSE, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H
Délibération n°7

DELIBERATION

Rapporteur : Mme BRUGAT

Objet : séjours SKI 2016

Le service EASA organise dans le cadre de l'Accueil de Loisirs deux séjours accessoires à PEYRAGUDES (65) pendant les vacances de février 2016 :

- Semaine du 15/02 au 19/02/2016 : séjour pour les 13-16 ans pour 16 jeunes
- Semaine du 22/02 au 26/02/2016 : séjour pour les 9-12 ans pour 16 jeunes

Sur avis favorable de la Commission Education, il est proposé les tarifs suivants : **380 €** pour les non tarusates et 350 € pour les tarusates.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20151216-2015_H7-DE

Envoyé en préfecture, le 17/12/2015 - 15:28

Reçu en préfecture, le 17/12/2015 - 15:32



* Pour obtenir l'identifiant unique sur le Site de Télétransmission des documents, cliquer sur "C.D.D."

Etant précisé que s'appliquera également la règle du quotient familial.

Quotient familial	Prix réel du séjour pour les non-Tarusates	Prix réel du séjour pour les Tarusates
QF<357 €	380,00 €	350,00 €
357,01 €<QF<449 €	380,00 €	350,00 €
449,01 €<QF<567 €	380,00 €	350,00 €
567,01 €<QF<723 €	380,00 €	350,00 €
723,01 €<QF<820 €	380,00 €	350,00 €
820,01 €<QF<905 €	380,00 €	350,00 €
QF>905,01 €	380,00 €	350,00 €

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES